

Envoyé en préfecture le 25/06/2020

Reçu en préfecture le 25/06/2020

Affiché le

SLO

ID : 081-218100345-20200625-2020_A21-AR

Département du
Tarn
Arrondissement
de Castres
MAIRIE DE
BOISSEZON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES DU MAIRE
De la Commune de Boissezon
Arrêté portant permis de stationnement pour déménagement.**

N°2020_A21



Le Maire de la commune de BOISSEZON,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de Mme VANOLI Marjorie qui souhaite effectuer un déménagement en occupant temporairement le domaine public au 26 avenue Lasbordes apt 2121 81490 Boissezon ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant le déménagement ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Du 4 juillet 2020 à 8h00 jusqu'au 5 juillet 2020 à 22h00, Mme VANOLI Marjorie est autorisée à occuper temporairement le domaine public au 26 avenue Lasbordes apt 2121 81490 Boissezon ;

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire ;

Article 3 : Mme VANOLI Marjorie occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Boissezon,

Article 5 : M. le commandant de gendarmerie de Labruguière, sera chargé en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressée.

Article 6. : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Fait à Boissezon., le 25 juin 2020



Le Maire Adjoint,
MILHET Benoît